



APPEL A PROJETS THEATRE SOUS LES ARBRES (2027-2030)

1/ Contexte et enjeux

La Ville du Port mène une politique culturelle ambitieuse visant à favoriser l'accès de toutes et tous à la culture, à soutenir la création artistique et à renforcer la présence de projets culturels sur l'ensemble de son territoire. La culture, plus qu'une compétence institutionnelle est une responsabilité partagée par chacune des collectivités, notamment par la Municipalité. Son implication, en matière culturelle, traduit une ambition politique construite dans l'objectif d'œuvrer à l'épanouissement du plus grand nombre.

En moins de 40 ans, la Ville a accompagné le développement d'une remarquable richesse artistique et a opéré un aménagement significatif du territoire. Elle a multiplié les portes d'accès à la culture au travers de lieux et d'institutions relevant, notamment du spectacle vivant, du patrimoine, de l'art contemporain et de la lecture publique.

Dans le droit fil du Pacte Culture signé, le 18 août 2015, la Ville du Port a souhaité renforcer l'offre théâtrale sur le territoire. Elle a en effet identifié le spectacle vivant, et plus particulièrement le théâtre, comme un des axes prioritaires de sa politique culturelle.

En ce sens, la municipalité s'attache à développer une politique culturelle fondée sur plusieurs principes fondamentaux :

- L'accès équitable à la culture pour les habitants,
- Le soutien à la création artistique,
- Le développement de l'éducation artistique et culturelle,
- Le renforcement du lien entre culture et territoire,
- La coopération entre les acteurs culturels et les institutions.

Le Théâtre Sous les Arbres constitue un équipement culturel emblématique de la Ville du Port dédié au spectacle vivant.

Ainsi au cours des dernières années, la Ville a engagé un programme progressif de remise à niveau et de valorisation du Théâtre Sous les Arbres afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, des artistes et des équipes techniques. Plusieurs interventions ont ainsi été réalisées, parmi lesquelles un ravalement de façade du bâtiment, l'amélioration du plateau artistique, le renouvellement des gradins, la mise en place d'une nouvelle signalétique, l'aménagement d'un espace buvette ainsi que la création d'espaces de stockage destinés au matériel technique et scénographique.

Ces améliorations s'inscrivent dans une volonté municipale de conforter le Théâtre Sous les Arbres comme un lieu de référence pour le spectacle vivant sur le territoire portois. D'autres aménagements sont par ailleurs envisagés afin de poursuivre cette dynamique, notamment la

création d'un espace de régie permettant d'améliorer les conditions techniques de diffusion des spectacles et d'accompagnement des équipes artistiques.

Par ailleurs, depuis sa création, le Théâtre Sous les Arbres s'est inscrit dans une dynamique partenariale associant différents acteurs publics engagés en faveur du développement culturel du territoire. Au fil des années, plusieurs institutions ont contribué à l'accompagnement du projet, notamment l'État à travers la Direction des affaires culturelles de La Réunion, la Région Réunion, le Conseil Départemental ainsi que le Territoire de l'Ouest.

Ces partenariats ont permis de soutenir la diffusion artistique, l'accueil de projets culturels et le développement d'actions en direction des publics. Le Théâtre Sous les Arbres s'inscrit également dans des dispositifs structurants à l'échelle du territoire, tels que le dispositif Békali, contribuant au soutien à la création, pour les artistes et compagnies du territoire, ainsi qu'à l'élargissement des actions vers les publics des hauts de l'ouest.

La Ville du Port souhaite aujourd'hui poursuivre et renforcer ces dynamiques partenariales dans le cadre du futur projet artistique et culturel du lieu.

Ainsi, cet appel à projets vise à sélectionner une structure porteuse d'un projet artistique et territorial ambitieux, capable de faire du Théâtre Sous les Arbres :

- Un lieu de création et de diffusion artistique,
- Un outil structurant pour le développement culturel du territoire,
- Un espace de coopération entre artistes, habitants et acteurs culturels.

2/ Etat des lieux

Des atouts structurants...

Commune d'environ 33 336 habitants, dont près de 24 391 résidents en quartiers prioritaires, Le Port s'inscrit pleinement dans le bassin de vie du Territoire de l'Ouest et constitue l'un des principaux pôles économiques de La Réunion. Son attractivité repose notamment sur la présence d'infrastructures portuaires majeures, d'un tissu dense de zones industrielles et d'activités commerciales, ainsi que sur des fonctions stratégiques liées à la logistique, au négoce et à la défense nationale. Cette singularité confère à la ville un rôle structurant dans le développement économique régional, renforcé par un maillage territorial de proximité et des initiatives locales en faveur de l'insertion, de l'innovation sociale et de la transition écologique.

Sur le plan de l'offre d'éducation et d'enseignement la commune du Port est une ville d'exception : 13 écoles maternelles, 12 écoles élémentaires et 2 écoles primaires, 4 collèges, le lycée d'enseignement général et technique Jean Hinglo, le lycée professionnel Lépervanche, l'Ecole d'Architecture et l'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion, l'Ecole d'Apprentissage Maritime, l'Institut de L'Image de l'Océan Indien (ILOI), des centres de formation et d'apprentissage, des chambres consulaires, le Centre National des Arts et Métiers de La Réunion ainsi que le futur Lycée de la Mer.

La ville est également reconnue sur le territoire réunionnais et national à travers des dispositifs

de la politique de la ville novateur et fédérateur tels que le Contrat de Ville, la Cité éducative et le Programme de réussite éducative. Ces dispositifs et les orientations sectorielles de la Ville s'appuie également sur un fort maillage associatif qui permet le déploiement d'actions pertinentes dans les quartiers et les établissements scolaires.

Sur le plan culturel, on retrouve des équipements et services de qualité :

- Sur le champ des musiques actuelles : le Kabardock et le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA) ;
- Sur le champ de la lecture publique et des Langue et Culture Régionales (LCR) : la Médiathèque Benoite Boulard et la Bibliothèque de la Rivière des Galets (dont un projet de réhabilitation est programmé à l'horizon 2027).
- Sur le champ des arts visuels – La Friche
- Sur le champ de l'éducation à l'image – Le cinéma Casino
- Sur le champ du spectacle vivant – Le Théâtre sous les Arbres

...mais des fragilités socio-économiques persistantes

Malgré ces atouts, Le Port demeure confronté à des difficultés sociales marquées. Le diagnostic territorial met en évidence des niveaux de vie contraints, avec près d'un habitant sur deux vivant sous le seuil de pauvreté, ainsi qu'un taux d'emploi faible, autour de 31 à 33 %, traduisant un chômage structurel et une sous-représentation dans les emplois qualifiés. La ville se caractérise également par une forte concentration d'habitat social et par des fragilités spécifiques touchant les jeunes, particulièrement exposés aux risques de décrochage scolaire et aux difficultés d'insertion. À ces enjeux s'ajoutent des freins périphériques importants — mobilité insuffisante, accès aux soins inégal, garde d'enfants ou encore illettrisme et illettronisme — qui limitent l'accès aux opportunités existantes et accentuent les vulnérabilités sociales sur le territoire.

La réussite éducative est également fragilisée par des conditions sociales particulièrement difficiles sur le territoire du Port. Une part très significative de la population vit dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, près de 80 % des habitants concernés, traduisant des dynamiques de précarité concentrées sur le territoire communal.

Au sein de ces quartiers, les indicateurs socio-économiques révèlent une réalité marquée par la pauvreté, un emploi fragile, une forte proportion de familles monoparentales et des difficultés d'insertion des jeunes : près de 37 % des 16-25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation, et plus de 52 % des familles sont monoparentales.

Ces caractéristiques sociales influent directement sur le milieu de vie des enfants et des jeunes, et constituent des facteurs de vulnérabilité socio-éducative. Elles sont souvent associées à des trajectoires scolaires plus fragiles, un accès moins favorable aux ressources culturelles et éducatives et une moindre stabilité familiale ou professionnelle, qui pèsent sur les chances de réussite éducative.

L'ensemble de ces éléments confirme l'importance d'un dispositif éducatif intégré et renforcé – comme la Cité éducative associée au Programme de Réussite Éducative – pour agir de manière coordonnée sur les déterminants éducatifs et sociaux du territoire.

3/ Situation

C'est donc dans ce contexte que la politique culturelle du Port est un vecteur fondamental de développement global et un moyen primordial conduisant à l'épanouissement humain des personnes et des familles. Elle affirme la volonté de la Ville de permettre à chaque citoyen de cheminer parmi toutes les formes d'expressions artistiques, des plus spontanées aux œuvres les plus exigeantes. Le spectacle vivant est un secteur transversal sur lequel la Ville souhaite s'investir dans ce souci de développement culturel et de diffusion artistique. La Ville souhaite également une meilleure appropriation de l'outil par les Portoïsiens dans le cadre de sa politique de proximité.

Elle attend un projet s'inscrivant dans la continuité des dynamiques déjà engagées au Théâtre Sous les Arbres, tout en proposant un renforcement des actions artistiques, culturelles et territoriales menées au sein de cet équipement. Le projet devra ainsi contribuer à consolider le rôle du Théâtre Sous les Arbres comme :

- Un lieu ressource pour le spectacle vivant ;
- Un outil de présence artistique sur le territoire ;
- Un espace de médiation, de transmission et d'éducation artistique et culturelle ;
- Un point d'appui pour les partenariats entre artistes, habitants, associations, établissements scolaires, services municipaux et équipements culturels ;
- Un lieu de coordination, de mutualisation et d'expérimentation, au service d'une politique culturelle de territoire.

Dans cette perspective, le Théâtre Sous les Arbres devra être pensé comme un équipement pleinement inscrit dans l'écosystème culturel portoïsiens. Le projet devra contribuer à renforcer les coopérations entre acteurs, à favoriser la circulation des projets et à encourager les démarches collectives, dans une logique de complémentarité avec les autres initiatives culturelles du territoire.

4/ Objectifs

4.1. Un lieu de création, de recherche et de présence artistique

Le Théâtre Sous les Arbres a vocation à accueillir une présence artistique régulière, sous la forme de résidences, de compagnonnages, de temps de recherche, de création et de diffusion.

Le lieu devra permettre :

- L'accueil d'artistes ou de compagnies en résidence ;
- L'expérimentation de formes artistiques adaptées au lieu ;
- La rencontre entre création artistique, territoire et habitants ;
- La mise en visibilité de la scène locale et régionale.

4.2. Un lieu de diffusion identifié, exigeant et accessible

La Ville souhaite une programmation :

- Principalement ancrée dans les arts de la parole, le récit, le conte, les écritures scéniques, les formes théâtrales contemporaines et les propositions mêlant oralité, musique, corps et espace public ;

- Attentive aux formes artistiques pouvant dialoguer avec les réalités sociales, culturelles et linguistiques du territoire ;
- Pensée pour un large public, incluant familles, jeunes, publics scolaires, habitants des quartiers et publics éloignés de l'offre culturelle.

4.3. Un lieu de médiation et d'éducation artistique et culturelle

Le futur projet devra donc faire du Théâtre Sous les Arbres un lieu de médiation active, capable de :

- Proposer des parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- Articuler programmation, médiation et transmission ;
- Construire des actions adaptées aux différents âges de la vie ;
- Déployer des actions hors les murs dans les quartiers, les établissements et les équipements partenaires ;
- Favoriser la participation effective des habitants.

4.4. Un lieu de mutualisation et de coopération territoriale

Le Théâtre Sous les Arbres doit contribuer à structurer l'écosystème culturel du Port, en facilitant les coopérations, la circulation des projets et la complémentarité entre opérateurs.

À ce titre, la structure retenue devra démontrer sa capacité à :

- Travailler avec les acteurs culturels déjà présents sur le territoire ;
- Accueillir ou coproduire des propositions portées par d'autres structures ;
- Inscrire son action dans une logique de complémentarité avec les autres équipements et événements municipaux ;
- Favoriser les démarches collectives plutôt qu'un usage exclusivement centré sur son propre projet artistique ;
- Proposer des formes artistiques décentralisées sur d'autres communes du territoire Ouest.

4.5. Un lieu de rayonnement, mais d'abord un lieu de service public culturel

La Ville ne recherche pas uniquement une programmation de qualité. Elle recherche un opérateur en capacité de faire vivre un équipement comme un service culturel de proximité, avec une exigence artistique forte, mais également une réelle capacité à travailler sur la durée, à rendre compte, à coordonner, à associer, à évaluer et à s'inscrire dans une logique d'intérêt général.

5/ Conditions d'accueil

- Démarrage du projet en janvier 2027 pour une durée de quatre ans, renouvelable une fois ;
- Engagement financier de la ville du Port envisageable selon le modèle économique proposé par l'opérateur retenu dans la limite de 110 000 € par an en fonctionnement
- Un accompagnement en investissement pourra également être envisagé afin de soutenir certaines dépenses liées au fonctionnement artistique et technique du lieu. Les montants

attribués seront déterminés en fonction des besoins identifiés et des dépenses présentées par l'opérateur.

- La structure retenue est encouragée à mobiliser d'autres dispositifs de financement existants et à solliciter les programmes d'accompagnement susceptibles de soutenir le développement de son projet artistique, culturel et territorial.
- Ce financement pourra être complété par une dotation provenant d'autres partenaires : TO, Conseil Départemental, Conseil Régional, DAC Réunion, Contrat de Ville.
- Le « Théâtre Sous les Arbres » :
 - o Le bâtiment étant propriété de la Ville, celle-ci aura à sa charge les interventions lourdes sur le bâtiment ;
 - o Les arbres feront l'objet d'un entretien régulier par le service environnement de la ville ;
 - o Le bâtiment sera équipé a minima de gradins, d'un plancher et de structures de scènes (voir inventaire en annexe) ;
 - o Le gestionnaire aura à sa charge l'entretien des matériels son et lumière, des équipements scéniques, la maintenance courante ainsi que les fluides.

6/Dossier de candidature

Conditions d'éligibilité

- Tout opérateur de spectacle vivant domicilié à La Réunion avec au minimum 1 année d'existence (reconnaissance des pairs et des institutions, notoriété au niveau régional voire national)
- Tout opérateur travaillant dans le domaine du spectacle tout public et plus particulièrement en direction des familles, la capacité d'intervenir à la fois en plein air et dans une salle de spectacle sera appréciée.
- Tout opérateur disposant d'une expérience significative dans la conception et la mise en œuvre de projets artistiques et culturels.
- Tout opérateur démontrant une capacité à conduire des actions partenariales avec les acteurs éducatifs, sociaux, associatifs et culturels du territoire.
- Tout opérateur étant en situation régulière au regard des obligations fiscales, sociales et réglementaires

Cahier des charges

*Volet artistique

Le candidat devra proposer un projet artistique clairement identifié, cohérent avec le positionnement du lieu et les orientations de la Ville.

Le projet devra notamment :

- Développer une programmation de spectacle vivant comportant une dominante forte autour des arts de la parole, des écritures scéniques, du récit, de l'oralité, des formes théâtrales contemporaines et, plus largement, des propositions artistiques où la parole, l'adresse au public, la langue, la mémoire et les imaginaires occupent une place structurante ;
- Prendre en compte la création réunionnaise et régionale ;

- Proposer une ligne artistique lisible, exigeante et accessible ;
- Articuler diffusion, résidence et présence artistique ;
- Favoriser, lorsque cela est pertinent, les formes légères, mobiles, participatives ou adaptées au plein air.

*Volet médiation, action culturelle et EAC

Le candidat devra détailler une stratégie de médiation et d'éducation artistique et culturelle en lien direct avec la programmation et les résidences.

Cette stratégie devra comprendre :

- Des actions en direction des scolaires ;
- Des actions à destination des jeunes et des familles ;
- Des propositions en direction des habitants les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- Des actions hors les murs ;
- Des formats permettant la rencontre avec les artistes ;
- Des actions pouvant s'inscrire dans des dynamiques partenariales avec les établissements scolaires, les centres sociaux, les associations, les équipements culturels et les services municipaux.

*Volet territorial et partenarial

Le candidat devra démontrer comment il entend :

- Inscrire le Théâtre Sous les Arbres dans le paysage culturel portois ;
- Travailler avec les autres opérateurs du territoire ;
- Favoriser la mutualisation des moyens, des usages ou des compétences ;
- Participer à la cohérence des temps forts culturels de la commune ;
- Contribuer à la dynamique du territoire au-delà de la seule enceinte du lieu.

Des engagements concrets pourront être demandés : réunions de coordination, projets co-construits, accueil d'initiatives partenariales, participation à des démarches transversales de la Ville, etc.

*Volet développement des publics et communication

Le candidat devra présenter :

- Une stratégie de communication ;
- Une politique de relations avec les publics ;
- Des modalités de fidélisation, de diversification et de renouvellement des publics ;
- Une réflexion sur l'accessibilité de l'offre.

*Volet gestion, pilotage et évaluation

Le candidat devra indiquer :

- Les moyens humains mobilisés ;
- L'organisation de l'équipe ;
- Les compétences artistiques, administratives, techniques et relationnelles ;
- Les modalités de pilotage du projet ;
- Les outils de suivi et d'évaluation.

La Ville attend des indicateurs précis, à la fois quantitatifs et qualitatifs : nombre de représentations, résidences, ateliers, publics accueillis, actions hors les murs, partenariats mobilisés, etc.

7/ Conditions financières (A titre informatif - budgets perçus en 2025)

- Dotation maximale annuelle de la Ville en fonctionnement : 110 000 €
- Dotation maximale annuelle de la Dac Réunion : 49 000 €
- Dotation maximale annuelle de la Région Réunion : 92 000 €
- Dotation maximale annuelle du Département : 11 000 €
- Dotation maximale annuelle du Territoire de l'Ouest : 115 000 €

L'opérateur retenu devra chaque année demander une subvention à la ville sur la base de projets et de bilans d'activités ainsi que financier. Les montants demandés seront examinés au regard, d'une part du projet de budget de l'opérateur, et d'autre part des disponibilités budgétaires de la Ville.

En effet, les subventions annuelles n'excluent pas d'une part d'autres aides pour des projets spécifiques développés en parallèle avec l'une ou l'autre des parties contractantes et d'autre part la recherche d'autres financements privés ou publics sur des dispositifs ou des appels à projet.

Ainsi, le candidat devra chercher à mobiliser des cofinancements auprès des différents partenaires qu'il aura identifiés, qu'il s'agisse d'institutionnels ou de privés.

8/ Acte de candidature

Il est demandé à chaque candidat d'établir un projet artistique et culturel autour de la thématique retenue dans ce cahier des charges en indiquant les directions et pistes de travail envisagées.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le projet artistique et culturel décliné sur quatre ans ;
- Le budget prévisionnel analytique faisant état de la diversification des recettes ;
- La présentation de l'opérateur : organigramme, profils de l'équipe, expérience artistique et professionnel, statuts de la structure, récépissé de déclaration ou extrait officiel, récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant ;
- Eléments budgétaires et bilan d'activité du dernier exercice clos (bilan comptable, compte de résultat, bilan moral, etc.).

Il s'agit d'envoyer un premier projet (dont le contenu artistique reste sous la responsabilité du porteur de projet) mais dont les modalités d'action pourront ensuite être approfondies ou complétées compte tenu de la connaissance du terrain, des partenaires potentiels, des subventions obtenues.

Il est par ailleurs à noter que la Ville pourra se réserver le droit d'utiliser tout ou partie de l'équipement existant pour ses propres besoins ou pour des projets dont elle entend assurer la promotion, mais en fonction de la programmation artistique et pour un nombre limité de périodes.

Le dossier de candidature devra être envoyé impérativement par mail : severine.enault@ville-port.re au plus tard le 4 septembre 2026 et ne devra pas excéder une quinzaine de pages. Il sera examiné par un jury composé d'élus municipaux, d'administratifs et de partenaires institutionnels courant septembre 2026 et les candidats seront informés de la réponse au plus tôt le 30 septembre 2026 pour une mise en responsabilité au 1^{er} janvier 2027.

L'examen des offres et le choix du candidat se feront au regard de la pertinence, l'originalité et la qualité du projet proposé, de l'expérience professionnelle de l'équipe porteuse du projet, au regard des objectifs fixés dans le cahier des charges et de l'engagement financier de la collectivité.